

Projet pédagogique  
Accueil 2022-2023  
Accueil Du Moulin Alphonse Daudet

“Le Conte des 4 saisons”



Direction : DUWIKUET Laurent



## **SOMMAIRE**

### **I) MODALITÉS D'ORGANISATION p 2**

- 1.1 Lieu et adresse
- 1.2 Organisateur
- 1.3 Modalités d'accès aux accueils
- 1.4 L'équipe d'encadrement
- 1.5 Les horaires
- 1.6 les locaux d'accueil et leur affectation
- 1.7 Le budget pédagogique
- 1.8 Les partenariats : CAF, démarche qualité, Les Papillons Blancs

### **II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL p 3**

- 2.1 Vie quotidienne
- 2.2 Les activités
- 2.3 Règles de vie
- 2.4 Sécurité
- 2.5 La communication
- 2.6 Annexe 1 : grille d'évaluation du projet de fonctionnement.

### **III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL p 4**

- 3.1 Le contexte réglementaire
- 3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 2 ½ à 6 ans
- 3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil
- 3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap
- 3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)
- 3.6 Outils spécifiques à l'accueil des maternels

### **IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES p 5**

- 4.1 Sensibiliser l'enfant aux gestes écocitoyens
- 4.2 Mettre l'enfant au cœur de l'accueil
- 4.3 Développer l'autonomie de l'enfant
- 4.4 Aider au développement de l'enfant
- 4.3 Annexe : Grille d'évaluation des objectifs pédagogiques.

### **V) LE PROJET D'ACTIVITÉS p 6**

- 5.1 Le thème GLOBAL
- 5.2 Description du thème, ses déclinaisons
- 5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge
- 5.4 Annexe : grille d'évaluation du projet d'activités.

### **VI) CONCLUSION ET PERSPECTIVES p 7**

## I) MODALITÉS D'ORGANISATION

### 1.1 Lieu et adresse – Environnement

L'accueil périscolaire et l'accueil les mercredis ont lieu au sein de l'école maternelle Du Moulin Alphonse Daudet, située au 32 Rue du Moulin à La Madeleine La structure se situe à proximité de la poste, de nombreux commerces mais aussi de l'école élémentaire Rostand.



La ville de La Madeleine se situe à quelques kilomètres de Lille. Sa population est d'environ 22 000 Madeleinois sur 284 hectares. La Ville est rattachée à la Métropole Européenne de Lille. Elle compte 11 écoles, 2 collèges, 1 lycée et de nombreux équipements culturels et sportifs dont une piscine, une médiathèque et un centre culturel d'animation.

La commune propose durant l'année scolaire et en période de vacances des accueils périscolaires et des accueils de loisirs pour les enfants scolarisés de la maternelle au lycée.

### 1.2 Organisateur

Organigramme :

Cet ALSH est organisé par la Ville de La Madeleine, par le service Enfance-Petite Enfance.

Maire de la ville de La Madeleine	Monsieur LEPRÊTRE Sébastien
Adjointe au Maire « Ecole-Culture-Participation »	Madame MASSIET-ZIELINSKI Violette
Adjointe au Maire « Famille-Enfance-Jeunesse »	Madame BRICHET Céline
Directrice Famille-Enfance-Jeunesse-Aînés	Madame WISSOCQ Marion
Responsable de services Enfance-Petite enfance	En cours de recrutement
Coordinateur ALSH	Monsieur LAURENT Christophe
Coordinatrice Périscolaire et Mercredis	Madame MUCKA Sandrine
Référent(e) de site	Monsieur DUWIKUET Laurent

### Nos principaux interlocuteurs en mairie sont :

M. LAURENT et Mme MUCKA	Coordinateurs
Mme DEROO Christelle	Dossiers animateurs – Contrats de travail
Mr SADEK Moustapha	Heures de travail- Dupas Lebeda-API
	Matériel pédagogique et municipal –
	Fiches sanitaires enfants - Dossiers et
	éléments administratifs

### 1.3 Modalités d'accès aux accueils

Selon le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs de la Ville de La Madeleine :

« Toute fréquentation des accueils périscolaires et de loisirs implique la constitution préalable d'un DOSSIER D'INSCRIPTION FAMILIAL UNIQUE (à disposition sur le site internet de la Ville, sur le portail famille ou en Mairie, au service Enfance-Petite Enfance).

**L'accueil périscolaire** est ouvert à tous les élèves et se fait au sein de chaque école publique dans une salle adaptée aux activités proposées ou dans la cour.

L'accueil se déroule les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

#### En maternelle

Le matin de 7h30 à 8h30. Les enfants sont ensuite accompagnés dans les classes par les encadrants.

Le soir de 16h40 à 18h30

#### En élémentaire

Le matin de 7h30 à 8h20. Les enfants sont ensuite accompagnés dans les classes ou dans la cour par les encadrants.

Le soir de 17h30 à 18h30

**Le service de cantine** est ouvert à tous les élèves. Pour des raisons de commodité et dans une logique de proximité, les élèves des classes maternelles sont accueillis dans le réfectoire de leur école.

Le service de cantine commence immédiatement après le temps d'enseignement du matin et s'achève au début du temps d'accueil précédant l'entrée en classe l'après-midi. Il comprend le temps du repas et le temps d'animation durant la pause méridienne.

Sont accueillis en **accueils de loisirs le mercredi** :

- les enfants domiciliés et scolarisés à La Madeleine,
- les enfants domiciliés à La Madeleine et scolarisés à l'extérieur,
- les enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à La Madeleine : à ceux-ci sera appliqué le tarif extérieur,
- les enfants non scolarisés à La Madeleine mais dont un parent est :
  - contribuable madeleinois du fait de son activité professionnelle sur la commune (justificatif attestant du lieu d'activité et numéro RCS à présenter à la constitution du dossier)
  - enseignant exerçant à La Madeleine ;
  - agent municipal ;
  - agent du Centre Communal d'Action Sociale.

Ceux-ci bénéficieront du tarif madeleinois en fonction du quotient familial.

Les enfants scolarisés en école maternelle seront inscrits en accueil de loisirs maternels.

Les enfants scolarisés en école élémentaire seront inscrits en accueil de loisirs élémentaires.

Les enfants sont accueillis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, avec accueil échelonné de 9h00 à 9h25 et de 13h15 à 13h30 et départ échelonné de 11h45 à 12h et de 16h35 à 17h00.

- Plusieurs formules sont possibles : matin seul, matin + repas, journée sans repas, journée avec repas, après-midi seul. La réservation repas + après-midi n'est pas autorisée.

Un **accueil réveil** (de 7h30 à 9h00) et un **accueil détente** (de 17h00 à 18h30) sont proposés dans chaque accueil de loisirs municipal.

Ils sont accessibles à tous les enfants inscrits aux accueils de loisirs des mercredis. La participation aux accueils réveil et détente est conditionnée par la présence de l'enfant aux temps de loisirs proposés immédiatement avant ou après.

#### 1.4 L'équipe d'encadrement

- Composition et nombre

Pour l'accueil périscolaire du matin (1 adulte pour 10 enfants) :

Nom/ Prénom	Fonction
DUWIKUET Laurent	Directeur BAFD (stagiaire)
	ATSEM
	ATSEM

Pour le midi (1 adulte pour 20 enfants) :

Nom/ Prénom	Fonction
DUWIKUET Laurent	Directeur BAFD (stagiaire)
	ATSEM
	ATSEM

Pour l'accueil périscolaire du soir (1 adulte pour 10 enfants) :

Nom/ Prénom	Fonction
Duwiquet Laurent	Directeur BAFD (stagiaire)
Main Malensia	Animatrice
	Agent municipal

Pour les Mercredis (1 adulte pour 8 enfants) :

Nom/ Prénom	Fonction	Diplomes
Duwiquet Laurent	Directeur BAFD (stagiaire)	BAFA, PSC1, BAFD (en cours)
		BAFA
	Animatrice	BAFA
	Animateur	Stagiaire BAFA
	Animatrice	BAFA

	Animateur	BAFA
--	-----------	------

- Les rôles et fonctions de tous

## RÉFÉRENT DE SITE

### Responsabilités et devoirs

- Assurer la sécurité physique, morale des enfants et de l'équipe
- Veiller au bon déroulement de l'accueil et régler les dysfonctionnements éventuels
- Prendre en charge les démarches administratives (pointages, bilan, évaluation...)
- Respecter le mode de fonctionnement interne de la Ville
- Avoir un devoir de réserve en tant que représentant de la Ville
- Respecter les échéanciers de travail
- Assurer une veille réglementaire, se tenir informer des instructions départementales de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Rendre l'ensemble des pièces, des outils et du matériel confié
- Assurer le pointage des présents, gérer la tablette et remettre les fiches de pointage au service
- Echanger régulièrement avec le coordinateur
- Préparation du plan d'évacuation des locaux
- Gestion des documents des animateurs (diplômes, bulletin n°3, carnet de vaccination...) et des documents des enfants (ex : fiches sanitaires)
- Préparation des documents en cas de contrôles / Mettre à jour les documents de l'affichage obligatoire
- Gestion des ordonnances, des traitements, du stockage des médicaments
- Préparation et gestion des trousse de secours, en responsabilisant les animateurs sur l'utilisation et la gestion
- Préparation et tenue du registre d'infirmerie

### Encadrement des équipes

- Repérer les profils à recruter et encadrer les personnels
- Organiser et suivre les temps de travail des équipes (animateurs)
- Animer des réunions de préparation sur les temps d'accueil
- Faciliter l'intégration, accompagner les animateurs et les évaluer à mi-parcours et autant de fois que cela est nécessaire
- Tenir à jour les absences et les remplacements
- Prendre en charge un groupe d'enfants au même titre qu'un animateur
- Accompagner, assurer un rôle formateur auprès des équipes d'animation, apporter soutien technique et motivation.
- Respecter et faire respecter le matériel mis à disposition

### Gestion des relations avec les familles

- Accueillir, informer et dialoguer avec les parents et les enfants
- Remonter les informations importantes au coordinateur

### Elaboration et mise en œuvre du projet pédagogique

- Elaborer et mettre en œuvre le projet pédagogique pour tous les temps périscolaires en lien avec le PE et les orientations éducatives de la Ville.
- Veiller au respect des chartes d'occupation et du règlement de fonctionnement de accueils périscolaires et de loisirs municipaux
- Evaluer le projet, centraliser les bilans, transmettre un bilan global le dernier jour de chaque période au coordinateur.
- Valider les propositions d'animation, rédiger et transmettre les plannings en veillant

au rythme de l'enfant,

- Donner en temps réel les informations utiles aux coordinateurs (dysfonctionnements, chiffres, pointages, heures équipes, etc.)
- Participer aux réunions de coordination

### ***Rôle de l'animateur***

#### **Responsabilités et devoirs**

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Connaître le nombre d'enfants présents / compter les enfants à chaque fois que cela est nécessaire (lors des déplacements, avant pendant et après chaque activité...)
- Connaître le règlement de fonctionnement et les procédures de la Ville.
- Appliquer les consignes de la hiérarchie.
- Connaître la réglementation en vigueur concernant l'accueil des mineurs.
- Echanger régulièrement avec le référent / le directeur et donner en temps réel les informations utiles.

#### **Encadrement des enfants**

- Adhérer au projet pédagogique et en assurer la mise en œuvre.
- Accompagner les enfants dans la vie quotidienne.
- Respecter et faire respecter les règles de sécurité et le bien-être des enfants lors des déplacements et/ou au sein de son activité.
- Veiller au bon déroulement des temps de transition (début et fin de séance).
- Donner en temps réel les informations utiles au Référent de site / Directeur
- Savoir effectuer des « soins » (coups, égratignures...) et tenir le cahier d'infirmerie

#### **Animation des temps d'accueil**

- Préparer et ranger le matériel et la salle tout en respectant la charte des locaux.
- S'adapter à l'âge et au rythme des enfants.
- Préparer un planning d'activité en tenant compte des moyens mis à disposition par la Ville.
- Utiliser les outils spécifiques imposés par la Ville.
- Prendre en charge son groupe d'enfants.
- Proposer et animer les activités du planning élaboré en équipe (proposer des activités variées et originales)
- Être moteur dans la gestion du groupe et accompagner les enfants afin qu'ils soient acteurs de l'activité ; participer pour montrer l'exemple.
- Prévoir un temps avec les enfants pour le rangement en fin de séance.
- Transmettre au référent de site un bilan d'activité.
- Aborder la thématique du projet dans tous les moments de l'accueil.
- Se montrer polyvalent et animer tout type d'activité.
- Faire face à l'imprévu.

#### **Administratif**

- Participer à l'élaboration du Projet Pédagogique, adhérer et assurer la mise en œuvre
- Tenir le cahier d'événements et le cahier d'infirmerie.
- Tenir le cahier de présence.
- Participer à des réunions de préparation, être force de proposition.
- Prévenir sa hiérarchie en cas d'absence.
- Participer activement à son évaluation en milieu et fin de période.

#### **Rôles et fonctions des ATSEM (sur les temps périscolaires)**

- Assurer la sécurité physique, morale et affective
- Encadrer les enfants pendant les accueils

- Proposer des activités adéquates, variées, des jeux adaptés à l'âge et au projet pédagogique pendant ces temps d'accueil
- Être un référent pour l'enfant
- Adapter son comportement au groupe d'enfant
- Respecter les choix et le rythme de chaque enfant
- Savoir travailler en équipe
- Instaurer un climat de confiance et de sécurité auprès des enfants

### **Le personnel de service**

- Entretien des locaux
- Mise en place de la salle de la restauration
- Service pendant le temps de la restauration
- Vérification des livraisons de repas (quantité, qualité, etc.)
- Transmission d'informations au référent du site



### 1.5 Les horaires

Les horaires du périscolaire :

- 7h30 à 8h30 pour l'accueil périscolaire du matin
- 11h40 à 13h30 pour le temps de restauration (récupération des enfants de 11h30 à 11h40)
- 16h40 à 18h30 pour l'accueil périscolaire du soir (récupération des enfants de 16h30 à 16h40)

Le référent est présent sur le site de 7h25 à 9h40, de 11h15 à 14h et de 16h15 à 18h45.



Les horaires des Mercredis :

Laurent Duwiquet	Directeur	7h25-12h25 / 13h15-15h / 15h30-18h45
	Animatrice	7h30-17h00
	Animatrice	9h00-18h30
	Animateur	9h00-18h00
	Animateur	8h00-17h00
	Animatrice	9h00-17h00

#### 1.6 les locaux d'accueil et leur affectation.

Une Charte d'occupation des locaux a été mise en place et signée par la Ville, la directrice d'école et le référent du site. Il y est indiqué toutes les modalités de partage des locaux. Nous devons nous y référer et respecter cet accord. Cette charte sera présente dans l'accueil, le plan d'occupation de cette période y sera ajouté.

Selon la situation sanitaire liée au Covid-19, les aménagements seront maintenus et/ou appliqués en fonction des instructions et des protocoles sanitaires diffusés par l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

#### 1.7 Le budget pédagogique : budget alloué par la Ville.

Concernant le périscolaire, la Ville alloue un budget spécifique pour le matériel pédagogique, les jeux de société, les livres, le matériel sportif. Il est défini en septembre.

Concernant les mercredis, la ville alloue un budget calculé en fonction du nombre d'enfant et de jours. Celui-ci est réparti dans différentes catégories (prestations, matériels, goûters exceptionnels, transport, ...).

#### 1.8 Les partenariats : CAF, démarche qualité, Papillons Blancs

Les ACM organisés par la Ville sont cofinancés par la CAF du Nord.

La ville de La Madeleine est engagée dans une démarche d'amélioration du service à l'utilisateur.

Le trombinoscope sera affiché et les animateurs porteront un badge nominatif, permettant ainsi aux enfants comme aux adultes de se repérer plus facilement et de pouvoir identifier les différents membres de l'équipe.

De plus, si les parents ont des suggestions ou des réclamations, ils pourront contacter le service Enfance-Petite Enfance par mail à l'adresse suivante : [service-famille@ville-lamadeleine.fr](mailto:service-famille@ville-lamadeleine.fr) ou via le portail famille.

#### Accueils des enfants en situation de handicap :

La Ville s'engage à favoriser l'accueil des enfants présentant des besoins particuliers.

Cet engagement a été conforté par un partenariat avec le Pôle Ressource Handicap porté par la CAF et l'association les Papillons Blancs.

Ainsi, les responsables, les encadrants des accueils périscolaires (enfance et ados) et les ATSEM ont participé dans un premier temps à une session de sensibilisation de 2 jours encadrée par 3 formatrices des papillons blancs afin de connaître les types de handicap, s'approprier des outils, des méthodes permettant l'inclusion des enfants dans les différents accueils de loisirs et dans un second temps à une immersion au sein d'Instituts Médicaux Educatifs d'1 journée à la rencontre d'enfants et de professionnels.

Depuis l'été 2022, dans le cadre de ce même partenariat avec la CAF, la Ville a été en mesure de recruter des animateurs qualifiés dédiés à l'encadrement individuel des enfants ayant des besoins spécifiques.

Cette action est destinée aux enfants bénéficiaires de l'AEEH.

Cet encadrement spécifique sera de nouveau proposé lors des accueils de loisirs des mercredis et des petites vacances.

Actions financées avec le soutien de la CAF du NORD.

## II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

### 2.1 Vie quotidienne –

- Périscolaire

Le repas : Dans un souci de laïcité et de respect de chacun, la Ville prévoit des substituts au porc quand celui-ci est proposé en cantine.

Selon la réglementation, « Des substituts au porc sont proposés quand celui-ci est servi en cantine. Cette disposition dérogatoire suit la préconisation du rapport Stasi de la Commission de réflexion sur l'application du principe de Laïcité dans la République, remis le 11 décembre 2003 au Président de la République. Ce rapport précise aussi que « *la prise en compte des exigences religieuses en matière alimentaire doit être compatible avec le bon déroulement du service* ». Pour cette raison, aucune autre dérogation ne saurait être acceptée. »

Les animateurs veilleront au bien-être de l'enfant ayant un P.A.I en réchauffant son repas et le servant en même temps que les autres enfants.

Lors du goûter, les enfants sont pris en charge dans leurs classes par l'équipe d'animation qui les amènent à la cantine (en faisant un passage aux toilettes et en veillant à ce que les enfants lavent leurs mains).

Les enfants s'installent et attendent que tout le monde soit là pour commencer à goûter. Celui-ci est fourni par la ville.

- Le mercredi

L'accueil réveil est le commencement de la journée, c'est pourquoi des jeux et activités calmes et douce seront proposés afin de les laisser se réveiller et démarrer la journée à leur rythme.

L'accueil détente est la finalité de la journée, c'est pourquoi l'équipe d'animations s'adaptera aux besoins et envies des enfants, en leur proposant des activités et des jeux pour se défouler et s'exprimer.

#### JOURNEE TYPE

<b>7h30/9h00</b>	Accueil réveil
<b>8h45</b>	L'équipe d'animation est au complet pour l'installation des salles, la préparation du matériel et des activités
<b>9h00/9h25</b>	Arrivée échelonnée des enfants
<b>9h30/11h30</b>	Temps d'activité et temps libre
<b>11H45/12h00</b>	Départ des enfants ne mangeant pas dans l'ALSH
12h00/13h00	Repas
<b>13h15/13h30</b>	Arrivée et départ des enfants inscrits à la demi-journée
<b>13h00/15h30</b>	Temps calme et sieste pour les plus petits ou les enfants demandant à se reposer
<b>13h00/14h30</b>	Temps calme
<b>14h30/16h</b>	Temps d'activité et temps libre
<b>16h/16h30</b>	Gouter
<b>16h25/17h</b>	Départ échelonné des enfants
<b>17h00/18h30</b>	Accueil détente.

#### Développement des moments de la journée

**AR/AD** : Les jeunes enfants aiment dessiner et colorier. Lors des accueils réveil et détente, lors de l'arrivée échelonnée et du départ échelonné ainsi que durant certains temps libres, l'enfant aura la possibilité de dessiner et de faire des coloriages. Les jeunes enfants attachent une importance particulière à leurs créations, car ils passent du temps à choisir les couleurs, à faire tel trait, ... et aiment récupérer leurs dessins. Afin de leur restituer tous leurs dessins et de valoriser ceux-ci, les animateurs mettront en place un système de rangement à dessins. Si l'enfant souhaite reprendre son coloriage de la journée, les animateurs respecteront son choix et rendront le/les coloriage(s) à l'enfant.

#### Tableau des humeurs :

Tous les matins, et tout au long de la journée, les enfants auront accès à un tableau leur permettant d'exprimer leurs humeurs et de la faire évoluer de ce fait tout au long de la journée. Les animateurs permettront aux enfants de les exprimer oralement par le biais d'une conversation, d'un rassemblement, etc.

#### Les temps libres :

Les animateurs proposeront aussi des temps libres le matin après les activités et l'après-midi avant le goûter. Ces temps libres seront l'occasion pour les enfants de se défouler et de jouer librement entre eux. L'animateur pourra proposer des petits jeux pendant ce temps libre, mais aucun enfant ne sera forcé de participer.

Le dortoir :

Le temps du dortoir est le moment propice pour se reposer, parfois s'endormir mais surtout avoir un moment calme pour se détendre et récupérer un maximum d'énergie, c'est pourquoi nous ne réveillerons pas les enfants qui dorment dans le but de les faire participer à des activités. Les enfants auront donc la possibilité de se reposer jusqu'à 15h45, et seront réveillés pour participer au temps libre puis au goûter avec le reste de leur groupe respectif.

Le temps calme :

Le temps calme est le moment où l'enfant choisit en toute autonomie ce qu'il souhaite faire. Il pourra se reposer, dessiner, jouer, ou encore demander à faire une activité calme (yoga, petits jeux, petite fabrication manuelle, etc.).

Les transitions :

Entre chaque moment de la journée, les animateurs veilleront à ce que les enfants aillent aux toilettes et se lavent les mains régulièrement. Les animateurs veilleront que les différents groupes d'enfants ne se croisent pas dans les toilettes mais aussi dans les couloirs pendant les moments de transitions afin d'éviter les brassages.

## **Aménagement des transitions entre les temps de la journée**

### 2.2 Les activités

Les activités proposées lors du temps périscolaire :

- lors de l'accueil périscolaire du matin : des activités calmes seront proposées aux enfants pour commencer la journée à leur rythme : livres, dessins, jeux de société, espaces de jeux (construction, dînette ...)
- lors du temps de restauration : si la météo le permet, les enfants pourront profiter de la cour de l'école avec des jeux libres et encadrés. Des activités en intérieur peuvent également être proposées (lecture de contes, pâte à modeler ...)
- lors de l'accueil périscolaire du soir : Après avoir goûté, les enfants pourront choisir de faire une activité ou un jeu proposé par l'équipe d'animation, défini selon un thème et un planning.

Les activités proposées lors des mercredis : l'équipe d'animation a défini ensemble un planning d'activités en fonction du thème, du projet pédagogique mais aussi du projet éducatif et selon les besoins des enfants. Les enfants pourront participer au projet qui sera proposé à chaque période.

### 2.3 La restauration (prestataire API)

Le temps de la restauration est un moment convivial où l'enfant peut se détendre et discuter avec ses copains. Les enfants effectueront un passage aux toilettes avant de se rendre dans la cantine afin d'éviter les déplacements pendant le temps de repas et de veiller aux lavages des mains pour tous. Les adultes aideront les enfants à s'installer autour des

tables, seront vigilants tout au long du repas et veilleront à ce que les enfants goûtent de tout sans pour autant les forcer. L'autonomie et la responsabilisation des enfants seront mises en place dans la limite des règles et des restrictions liées à la crise sanitaire et au protocole mis en place.

## 2.4 Règles de vie

### Les règles pour les enfants

La construction des règles de vie se déroule en accord entre les animateurs et les enfants qui décideront ensemble. L'équipe d'animation favorise la responsabilisation des enfants et aura le rôle de médiateur bienveillant au sein du débat et de la communication qui permettra la construction de règles collectives afin que chacun puisse évoluer et s'émanciper de son cadre familial tout en appréciant la vie en communauté.

Les sanctions discriminantes, humiliantes et les sanctions collectives sont interdites. En cas de faute de l'enfant, le dialogue, la réparation des dommages matériels, les excuses et la punition constructive seront mis en avant. L'animateur pourra alors se référer à la charte de vie en donnant des explications compréhensibles par l'enfant.

L'équipe d'animation aura à cœur d'instaurer une communication bienveillante envers les enfants où elle encourage à la responsabilité et l'autonomie de chacun. L'idée serait de créer une société où les enfants auraient la possibilité de réparer leurs erreurs au lieu de subir des sanctions ou des punitions. Pour cela, les animateurs tenteront d'ouvrir la discussion et la communication avec les enfants et il est nécessaire d'avoir réussi à instaurer un climat de confiance et un système de discussions ouvertes sans tabou.



### Les règles concernant les adultes :

Ce que dit la loi Française :

La consommation de tabac est interdite dans les Accueils Collectifs pour Mineurs, en présence ou non des enfants. La consommation d'alcool et de toutes drogues est également interdite. Le bizutage est un délit et donc est interdit.

### Le négociable et le non négociable (le mercredi) :

Chaque animateur a le droit à une pause (20mn) par jour qu'il prendra quand les enfants seront à la sieste. Les pauses se prennent de manière échelonnée afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil. Les pauses ont lieu dans la structure ou à proximité de celle-ci. Les animateurs resteront joignables et prêts à intervenir en cas de besoin. L'animateur veillera à ne pas mettre le reste de l'équipe en difficulté lorsqu'il prend sa pause.

Les fumeurs sortiront de l'enceinte de l'établissement, seront discrets vis-à-vis des familles et enfants ; ils feront en sorte de ne pas sentir la cigarette lors de leur retour auprès des enfants (lavage de mains...).

**Le temps de pause est aussi un temps de préparation d'activités, d'installation d'activités spécifiques.**

**Les téléphones portables** doivent être utilisés à des fins professionnelles. L'animateur se doit d'être joignable afin de pouvoir gérer les urgences ou les imprévus rapidement. L'utilisation du téléphone à des fins personnelles pourra être possible de façon brève et occasionnelle, avec l'autorisation de la directrice.

Rappel : il est interdit de diffuser des images de la vie de l'ACM sur les réseaux sociaux (comme Facebook ou Snapchat,...). Les animateurs ne sont autorisés à prendre en photo ou à filmer les enfants que pour le bon déroulement des activités (cadres photos, photo pour les porte-manteaux,...), avec l'accord des parents.

**Les retards (abusifs) et les absences** non justifiées ne sont pas autorisés. L'animateur devra fournir un justificatif de retard ou d'absence. Il lui est demandé de contacter le plus rapidement sa hiérarchie (directeur ACM et Mairie).

**Pendant les temps de repas**, il est possible de ne pas tout aimer mais l'équipe pédagogique se doit de goûter à tout devant les enfants, car les adultes restent des référents et modèles qui se doivent d'avoir un discours en cohérence avec leurs actions. **Aucun élément extérieur aux plats proposés sur la journée ne sera consommé devant les enfants (café compris).**

## 2.5 Sécurité : procédures de la Ville

### **Les numéros utiles :**

La liste des numéros utiles sera visible dans toutes les salles d'accueil et mise à disposition des parents.

Chaque animateur disposera d'un récapitulatif des numéros les plus importants dans sa trousse de secours, indispensable lors des déplacements.

## 2.6 Sécurité : rappel de la direction

L'ensemble de l'équipe se doit d'assurer la sécurité des enfants qui se trouvent sous sa responsabilité. L'animateur plus particulièrement devra assurer les trois formes de sécurité auprès de l'enfant.

Quelles sont les trois formes de sécurité qui doivent être assurées auprès des enfants et que sont-elles ?

- La sécurité morale est le fait de prendre en compte et de respecter les différences, de s'interdire et interdire toute discrimination par rapport à ces différences, de gérer les différences sociales et culturelles (langage, éducation, moyens financiers - vêtements).
- La sécurité affective consiste à donner des points de repères à l'enfant et de son nouvel environnement : les lieux, les rythmes de vie (règles de vie, respect d'autrui, ...). Il s'agit aussi de gérer le quotidien en passant par différents aspects comme la personnalisation du lieu, le respect des objets personnels ou encore une présence et écoute active par rapport aux besoins des enfants sans pour autant avoir une attitude de sur-maternage ou d'isolement. La sécurité affective comprend aussi la prise en compte de l'environnement de l'enfant, c'est -à -dire la relation avec la famille, la relation avec la fratrie (dans l'accueil) et permettre aux frères et sœurs de se rencontrer si besoin et en respectant les mesures de sécurité sanitaire.

- La sécurité physique est le fait de respecter la réglementation, l'hygiène corporelle, l'hygiène alimentaire, le rythme de vie (sommeil, temps de repos), le confort domestique, la qualité des soins et le suivi médical. L'animateur s'assurera de l'adaptation de ses activités en fonction des capacités physiques des enfants et de l'environnement extérieur et intérieur du centre.

## 2.7 La communication

La communication entre tous les acteurs est très importante pour le bon déroulement des accueils. Des affichages à l'entrée de l'accueil informeront les parents, les plannings seront visibles et des papillons seront distribués pour toutes les activités dites exceptionnelles avec des précisions sur leur organisation (horaires, tenue de sport, ...).

Les informations sont communiquées également sur le site internet de la Ville et des articles peuvent paraître dans le MAGDELEINE (publié tous les mois).

## 2.8 Annexe : grille d'évaluation du projet de fonctionnement.

### III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

#### 3.1 Le contexte réglementaire (DDCS/Lois/Ville)

Pour le périscolaire :

Le taux d'encadrement pour les accueils périscolaires est de 1 adulte pour 10 enfants. (JS)

Le taux d'encadrement pour le temps de la pause méridienne est de 1 adulte pour 20 enfants. (Ville)

Pour les mercredis :

Le respect du taux d'encadrement est important, c'est pourquoi un animateur encadrera au maximum 8 enfants.

L'équipe se compose d'au moins 50% d'animateurs diplômés BAFA ou équivalent, de 30% à 50% d'animateurs stagiaires (en stage ou hors stage) et 20% maximum d'animateurs non diplômés.

Le règlement de la Ville est mis à jour en fonction de son évolution, il est à disposition des familles dans chaque accueil ainsi que sur le site de la ville.

#### 3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 2 ans ½ à 6 ans ou de 6 à 11 ans

##### Sur le plan physique :

- Les enfants ont besoin de mouvements, de moments de récupération, de calme aux heures de repas, de sommeil nocturne et diurne, de courir, de sauter, de ramper, de bouger et de se dépenser.
- L'enfant sait plus ou moins se réguler dans la quantité d'aliments à consommer, sans pour autant gérer la qualité (trop de gras, trop de sucres, etc.)

##### Sur le plan intellectuel :

- L'enfant s'intéresse à tout, il pose énormément de questions. L'enfant aime les histoires et les entendre plusieurs fois. L'enfant a besoin de manipuler, de voir, de sentir, de toucher, de goûter.
- L'enfant alterne toute la journée entre des phases actives et des phases passives, il a donc une capacité de concentration assez limitée.

#### Sur le plan affectif :

- L'enfant peut rencontrer des problèmes d'adaptation aux nouveaux lieux et aux nouvelles personnes.
- L'enfant a besoin de repères spatiaux et temporels, de sécurité, d'affection mais aussi parfois d'être seul.

#### Sur le plan collectif :

- L'enfant commence à se sociabiliser (il partage, il discute, il joue ensemble, ...) mais il reste avant tout individualiste.
- L'enfant a une capacité à vivre en groupe limitée, il aura tendance à se refermer ou à devenir agressif en cas de saturation.
- Chaque personne a son propre rythme, il en est de même pour les enfants, c'est pourquoi il est important que le rythme collectif ne passe pas avant le rythme individuel de chaque enfant.

Les temps calmes et les siestes sont encore nécessaires pour la plupart des enfants de cet âge, c'est pourquoi nous proposerons aux enfants et cela peu importe leur âge, un temps de repos.

### 3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil

La bientraitance n'est pas l'absence de maltraitance, ou la prévention de celle-ci mais la bientraitance est le fait de promouvoir le bien être des personnes accueillies. C'est une manière d'être, d'agir et de dire en étant soucieux de l'autre, réactif à ses demandes et ses besoins mais aussi d'être respectueux de ses choix et de ses refus. La bientraitance est donc un ensemble de comportements et d'attitudes qui montre aux autres qu'on les prend en considération et qu'on les respecte.

La bientraitance est liée à la bienveillance qui est le fait d'avoir une disposition d'esprit inclinant à l'indulgence, à la compréhension envers les autres.

Les animateurs vont donc instaurer un climat sécurisant et bienveillant dans le but de favoriser le mieux vivre ensemble.

### 3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap

#### **Cf 1.8**

### 3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)

Selon le règlement de fonctionnement de la Ville :

« En application de la circulaire du 8 Septembre 2003, relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période, l'établissement d'un P.A.I a pour objet de permettre une meilleure identification des situations de ces enfants, une meilleure information de l'ensemble des personnels scolaires et périscolaires et donc un encadrement adapté. Ce protocole définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence. Il indique notamment les régimes alimentaires, les aménagements d'horaires et les éventuels traitements à administrer, notamment en cas de déclenchement de l'allergie.



En vue du temps de restauration scolaire, l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période qui nécessite la consommation d'un panier repas, devra l'apporter et le consommer selon les règles définies ci-après.

L'établissement d'un P.A.I constituera la structure d'encadrement de la procédure de panier repas.

– Conditions d'accès à la prestation

Toute demande concernant l'apport d'un panier repas devra être accompagnée d'un certificat médical d'un médecin spécialiste attestant l'état de santé de l'enfant et justifiant la dérogation au service normal de restauration. L'accueil de l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période en restauration scolaire est soumis à l'établissement préalable d'un P.A.I

- Responsabilités

Il est établi que la préparation et l'identification du panier repas (contenants et contenus) sont indispensables et relèvent de la seule responsabilité des parents.

L'enfant sera placé pendant le temps de restauration sous la surveillance du personnel d'encadrement.

Le constat de la non-application, en tout ou partie du présent règlement, pourra remettre en cause l'accueil en cantine de l'enfant concerné ».

### 3.6 Outils spécifiques à l'accueil des maternelles

La ville a mis en place plusieurs outils pour l'ALSH, communs à tous les accueils :

- Une fleur chronologique. Celle-ci indique les temps forts de la journée (accueil, activité, repas, temps calme ...). Les enfants ont ainsi plus de facilité à se repérer dans le temps.

- Un tableau des humeurs. Celui-ci est personnalisable par les animateurs et les enfants. Les enfants ont la possibilité d'exprimer leurs émotions au cours de la journée. Ce tableau peut s'utiliser sur plusieurs temps définis dans la journée, ou de façon autonome tout au long de la journée.

- Une charte de vie également personnalisable. Elle est définie et mise en place dès le premier jour de l'accueil, avec les enfants. Ainsi les animateurs et les enfants construisent ensemble les règles de leur groupe.

- Des affiches d'identification des locaux. Ces affiches sont mises à hauteur des enfants dans toutes les écoles, leur permettant d'avoir des repères visuels, connus, des différents lieux qu'ils fréquentent.

## IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique s'appuie sur un projet éducatif porté par la Ville de La Madeleine dont les principes fondamentaux sont :

- Favoriser la **construction de la personnalité des enfants et des jeunes.**

Il s'agit d'accompagner les enfants et les jeunes à l'autonomie, de les responsabiliser dans leurs pratiques, de leur donner l'opportunité de développer des capacités intellectuelles et physiques, de faire l'expérience du choix et de se construire comme sujet autonome capable d'esprit critique.

**- Développer la notion de *respect de soi et des autres*.**

Il convient de permettre à chacun d'être reconnu et respecté ; de respecter l'autre dans l'acceptation des différences et des convictions de chacun.

L'apprentissage de la vie en collectivité doit permettre d'amener l'enfant et le jeune au respect des règles de vie, de développer la solidarité, de favoriser les échanges et le partage.

**- Développer la notion de *respect de son environnement*.**

Par le développement pour les enfants et les jeunes, et avec eux, d'une démarche participative liée aux enjeux que représentent la protection de la planète et la transition écologique.

Par l'encouragement, l'accompagnement, le suivi, la formation des équipes encadrantes pour la mise en place d'outils, d'actions, d'animations autour de la découverte de la nature, de la compréhension des enjeux écologiques (gaspillage alimentaire en restauration, l'apiculture et ses bienfaits comme plus généralement la faune et la flore, sensibilisation énergétique, recyclage...), afin de considérer l'importance de notre planète pour le bien de tous.

**- Consolider la socialisation de l'enfant ou du jeune en développant des valeurs de *solidarité, d'esprit d'équipe et de citoyenneté*.**

Cela renvoie à l'apprentissage de la conscience de leurs droits et devoirs, du savoir vivre ensemble et de la communication. C'est aussi favoriser entre les groupes d'âge en accueils et les différentes populations du territoire (enfants de 0 à 3 ans, personnes âgées.) les rencontres, les liens.

**- Favoriser la *mixité sociale***

Permettre que l'enfant ou le jeune ait une ouverture sur le monde, au-delà de son environnement proche, de son quartier.

Il s'agit d'adapter les actions et moyens aux situations des publics et de garantir une égalité d'accès, notamment par une politique tarifaire adaptée.

**- Favoriser la *découverte d'environnements nouveaux* et l'apprentissage de la vie collective.**

Il s'agit d'apporter la possibilité à chacun de partir à la découverte de milieux et d'environnements inconnus, de favoriser la prise d'initiative et d'autonomie tout en garantissant un cadre sécurisant et respectueux des rythmes et capacités de chacun. Des séjours courts, dans le cadre des accueils de loisirs et des séjours de vacances, permettent de répondre à ces objectifs.

Chaque temps de vie lors d'un séjour - préparation, activités individuelles et collectives, temps calmes, repas, veillées, découvertes - devra répondre à des besoins particuliers, nécessaires au bon déroulement du séjour.

La présence d'adultes, référents sur des temps de vie quotidienne, jouera un rôle primordial dans la façon dont sera vécu l'éloignement de la cellule familiale et l'appropriation de modes de communication et d'organisation différents.

\*\*\*

**Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière devra être portée en fonction de l'âge des participants :**

- *Petite enfance :*

La Ville accorde une place importante à l'accompagnement du tout-petit en amont de son entrée à l'école (0-3 ans). Le sentiment d'estime de soi et de sécurité affective du jeune enfant lui sera essentiel pour son devenir. La notion de plaisir partagé sera développée à travers les actions mises en place (ateliers enfants parents dans le cadre des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents utilisant des supports tels que la musique, la danse, la motricité libre, la lecture, les conférences, les groupes de parole, le Lieu d'Accueil Enfants Parents).

En continuité, dans les Accueils Collectifs de Mineurs, la volonté de la Ville est de mettre en place des animations éducatives et d'éveil se situant dans le prolongement de ce que l'enfant apprend tant à la maison qu'à l'école : autonomie, socialisation, découverte de l'environnement proche, recherche de repères affectifs... au travers d'animations répondant aux besoins physiologiques du petit enfant (rythme quotidien, hygiène...)

- *Enfance :*

Toujours dans le prolongement de la famille et de l'école, les activités proposées doivent permettre à l'enfant de s'épanouir grâce au vivre-ensemble et favoriser la découverte. Des activités nouvelles sont organisées dans un cadre ludique, convivial et respectueux de l'environnement.

Ces principes déterminent les orientations du projet pédagogique et permettent de donner du sens aux activités et aux actes de la vie quotidienne.

#### 4.1 Objectif général 1 et ses objectifs opérationnels

Objectif 1 : Sensibiliser l'enfant aux gestes écocitoyens.

→ Objectif Opérationnel 1 : Apprendre le recyclage de manière ludique.

- Respecter les codes couleurs pour le tri sélectif qui vont être mis en place par la municipalité.
- Initier les enfants au tri sélectif à l'aide de jeux.
- Fabriquer du papier recyclé avec les enfants.

→ Objectif Opérationnel 2 : Favoriser la découverte de la nature.

- Mise en place d'activités autour de la nature.
- Faire des sorties éducatives autour de la nature.
- Créer une maison à hérisson.

#### 4.2 Objectif général 2 et ses objectifs opérationnels.

Objectif 2 : Mettre l'enfant au cœur de l'accueil

→ Objectif Opérationnel 1 : Laisser la créativité de l'enfant s'exprimer.

- Créer des supports de libre expression
- Mettre en place des ateliers créatif autonomes
- Laisser l'enfant s'expérimenter, ne pas faire à sa place

→ Objectif Opérationnel 2 : Donner à l'enfant la possibilité de s'exprimer

- Créer des outils de régulation adapté pour que l'enfant puisse faire le bilan de sa journée
- Être à l'écoute de l'enfant et de ses envies
- Créer une relation de confiance avec l'enfant

#### 4.3 Objectif général 3 et ses objectifs opérationnels.

Objectif 3 : Aider au développement de l'autonomie de l'enfant

→ Objectif Opérationnel 1 : Responsabiliser l'enfant

- Nommer des chefs de table à la cantine
- Créer des activités autour du rangement
- Impliquer les enfants dans les taches de la vie quotidienne (distribution du goûter...)

→ Objectif Opérationnel 2 : Laisser l'enfant prendre ses décisions

- Laisser des moments de temps libre à l'enfant
- Mettre en place des coins calmes
- Inciter l'enfant à participer aux activités sans jamais forcer.

#### 4.4 Objectif général 4 et ses objectifs opérationnels.

Objectif 4 : Aider au développement de l'enfant

→ Objectif Opérationnel 1 : Respecter le rythme de l'enfant

- Proposer des activités adaptées à l'âge de l'enfant
- Mettre en place des temps calmes animés
- S'adapter au rythme de l'enfant

→ Objectif Opérationnel 2 : Donner des repères à l'enfant

- Mettre en place une frise temporelle pour repérer les moments de la journée
- Mettre des affichages adaptés à l'âge et à la taille de l'enfant
- Donner des repères affectifs à l'enfant (animateur référent)



#### 4.5 Annexe : Grille d'évaluation des objectifs pédagogiques.

## V) LE PROJET D'ACTIVITÉS

### 5.1 Le thème GLOBAL

Le thème est « Le conte des 4 saisons »

## 5.2 Description du thème, ses déclinaisons

C'est l'histoire de Monsieur Lune et Madame la Terre qui sont le papa et la maman de 4 enfants : Automne, Hiver Printemps et Eté. Tout au long de l'année nous allons découvrir les histoires de ces enfants.

- P1 : L'histoire de Monsieur Lune et de Madame La Terre
- P2 : Automne
- P3 : Hiver
- P4 : Printemps
- P5 : Eté
- P6 : La danse des 4 saisons (cycle des saisons).

## 5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge

Dans le cadre du périscolaire, l'équipe d'animation aura à charge de mettre en place un projet autour de la récupération et du recyclage. Le projet consistera à mettre en place un système de rangement pour la récupération de matériel exploitable dans le cadre de jeux ou d'activités. Le but de ce projet est de valoriser les "déchets" et de faire comprendre et participer les enfants dans cette démarche écologique.

Selon la réception des enfants et leur implication, l'équipe d'animation proposera et concevra d'autres projets au cours de l'année scolaire.

Dans le cadre des mercredis, l'équipe d'animation mettra en place un projet sur l'année et un projet différent à chaque période.

Le projet sur l'année se nomme "la journée écologique". Le projet consiste donc à mettre en place une journée par période durant laquelle l'ensemble des activités et jeux seront axés vers l'écologie ou le recyclage. Pendant cette journée, l'équipe devra utiliser principalement des matériaux issus du recyclage ou de la récupération.

Les projets mis en place à chaque période, seront encadrés et proposés par un animateur en fonction de ses compétences et de ses envies. Les enfants choisiront d'y participer ou non. Le but étant d'avoir un développement du projet en plusieurs étapes ainsi qu'un fil conducteur.

Les différents projets possibles pour l'année sont les suivants :

	Quand	Comment
Un projet intergénérationnel	Durant le mois de décembre et le mois de juin	Courrier, fabrication de cadeau, etc.
Un projet inter centre	Période à définir, durant les mercredis de cette période	À définir (goûter, correspondance, spectacle, etc.)
Un projet interservices	Période à définir, durant les mercredis de cette période	A définir
Un projet DIY (Do It Yourself)	Période à définir, durant les mercredis de cette période	Fiche complétée sur le déroulement du projet
Un projet Langue d'ici et d'ailleurs	Période à définir, durant les mercredis de cette période	Fiche complétée sur le déroulement du projet
Un projet de Cartographie	Période à définir, durant les mercredis de cette période	Fiche complétée sur le déroulement du projet

5.4 Annexe : grille d'évaluation du projet d'activités.

## VI) CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Ce projet pédagogique développe et expose des objectifs et des valeurs que les animateurs auront à cœur de transmettre aux enfants en prenant en compte l'individualité de chacun. Cependant, le projet n'est pas limitatif dans les initiatives personnelles de mise en place par les animateurs, à partir du moment où elles restent dans le cadre des objectifs.

Des grilles d'évaluations ont été construites pour permettre d'évaluer l'accueil en prenant différents points de perspectives comme le projet de fonctionnement, le projet d'activités ou encore les objectifs pédagogiques. Cette forme d'évaluation sera complétée par des bilans avec les enfants et des réunions régulières de l'équipe afin de faire un retour sur les éléments mis en place pendant cette période. Le but étant de mettre en évidence les points positifs et les points à améliorer mais aussi de permettre la détermination des éléments à consolider, des difficultés rencontrées et de pouvoir y remédier. Cette mise en évidence sera une forme de remise en question et de point de départ pour que chacun puisse s'améliorer dans sa pratique professionnelle.

L'enfant sera placé au cœur de notre fonctionnement, afin de lui permettre de devenir un acteur des temps périscolaires et de passer un moment agréable de loisirs en compagnie de l'équipe d'animation mais aussi des autres enfants.

Chaque enfant étant un être différent et unique, l'équipe d'animation veillera à valoriser individuellement les enfants et à leur laisser un espace suffisant pour qu'ils puissent tous s'exprimer et s'épanouir.

## ANNEXES

Annexe 1 : Grille d'évaluation du projet de fonctionnement

Annexe 2 : Grilles d'évaluation des objectifs pédagogiques

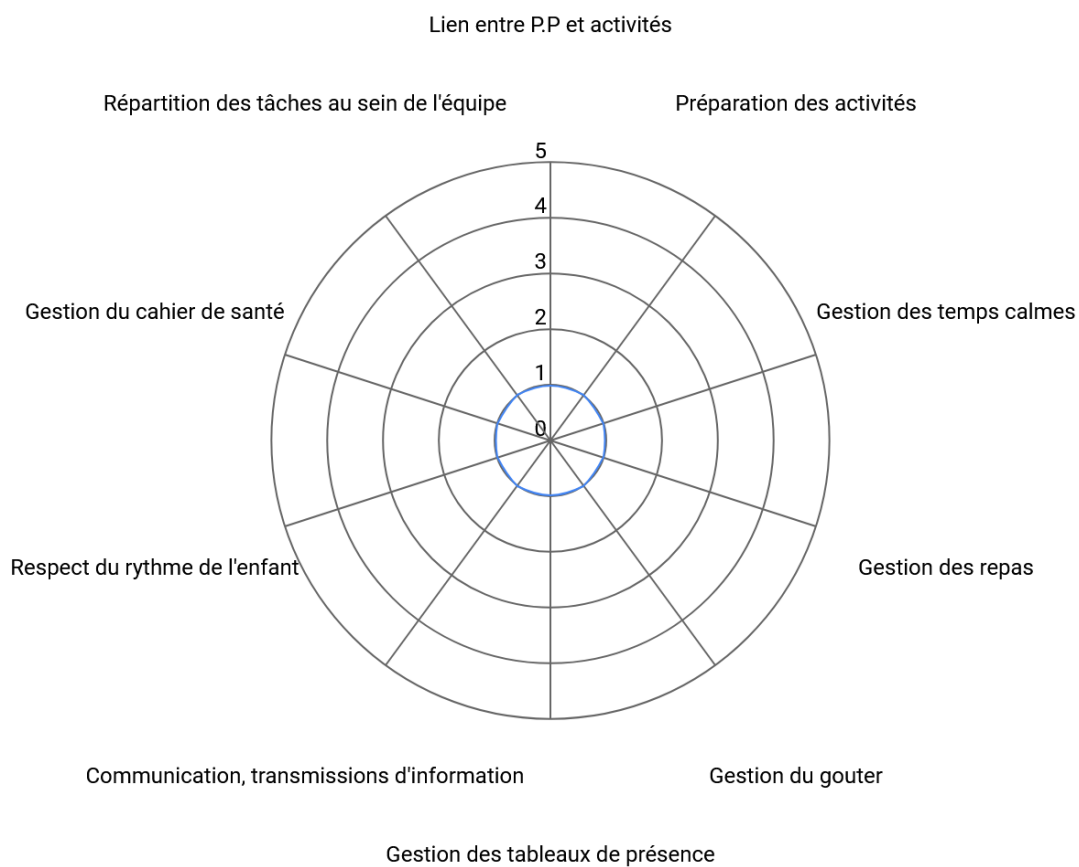
- L'équipe
- Les enfants
- Les Parents
- Le fonctionnement
- Les objectifs généraux

Annexe 3 : Grille d'évaluation du projet d'activités

Annexe 4 : Fiche de préparation du « Projet Mercredi »



# Grille d'évaluation du projet de fonctionnement



Très satisfaisant	5
Satisfaisant	4
Moyen	3
Peu satisfaisant	2
Insatisfaisant	1
Très insatisfaisant	0

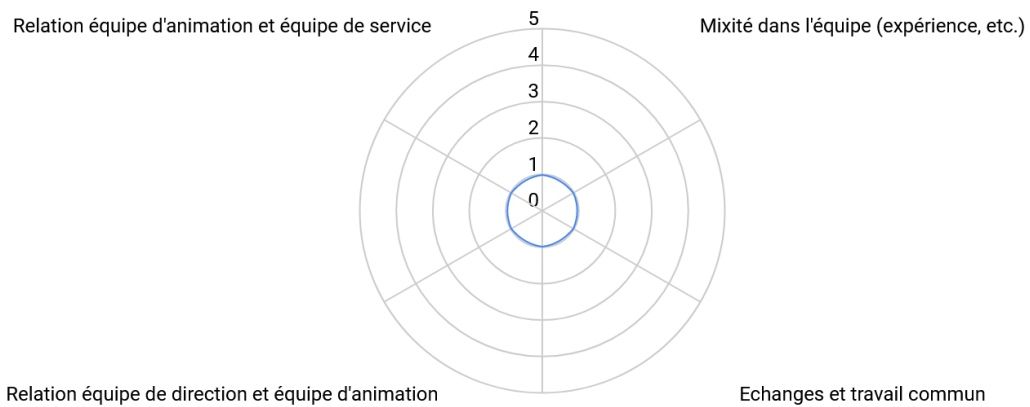
Commentaires :



# Grille d'évaluation des objectifs pédagogiques

- L'équipe

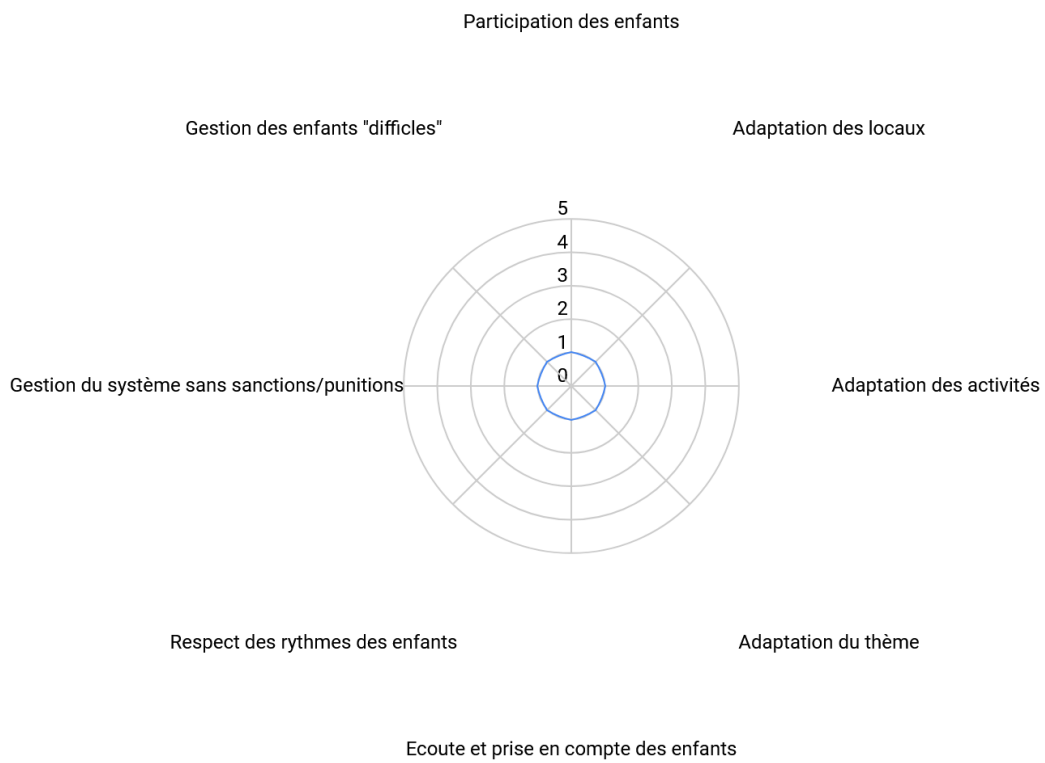
Répartition des tâches



Très satisfaisant	5
Satisfaisant	4
Moyen	3
Peu satisfaisant	2
Insatisfaisant	1
Très insatisfaisant	0

Commentaires :

- Les enfants

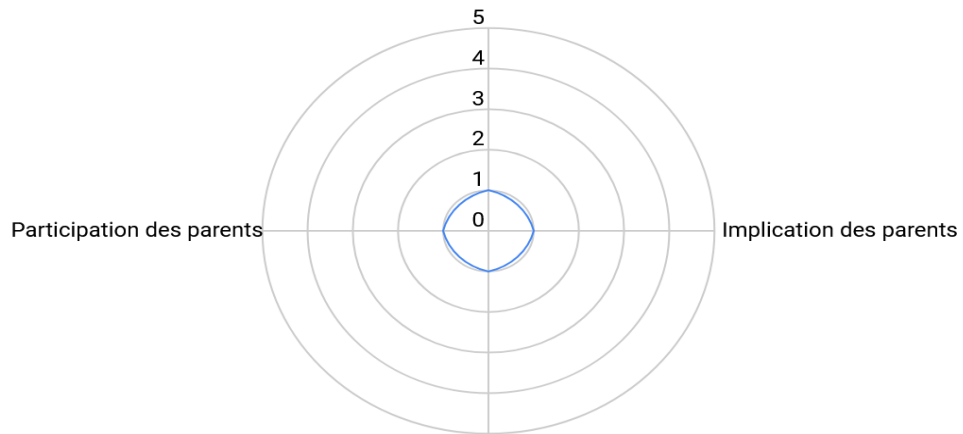


Très satisfaisant	5
Satisfaisant	4
Moyen	3
Peu satisfaisant	2
Insatisfaisant	1
Très insatisfaisant	0

Commentaires :

- Les parents

Communication avec les parents

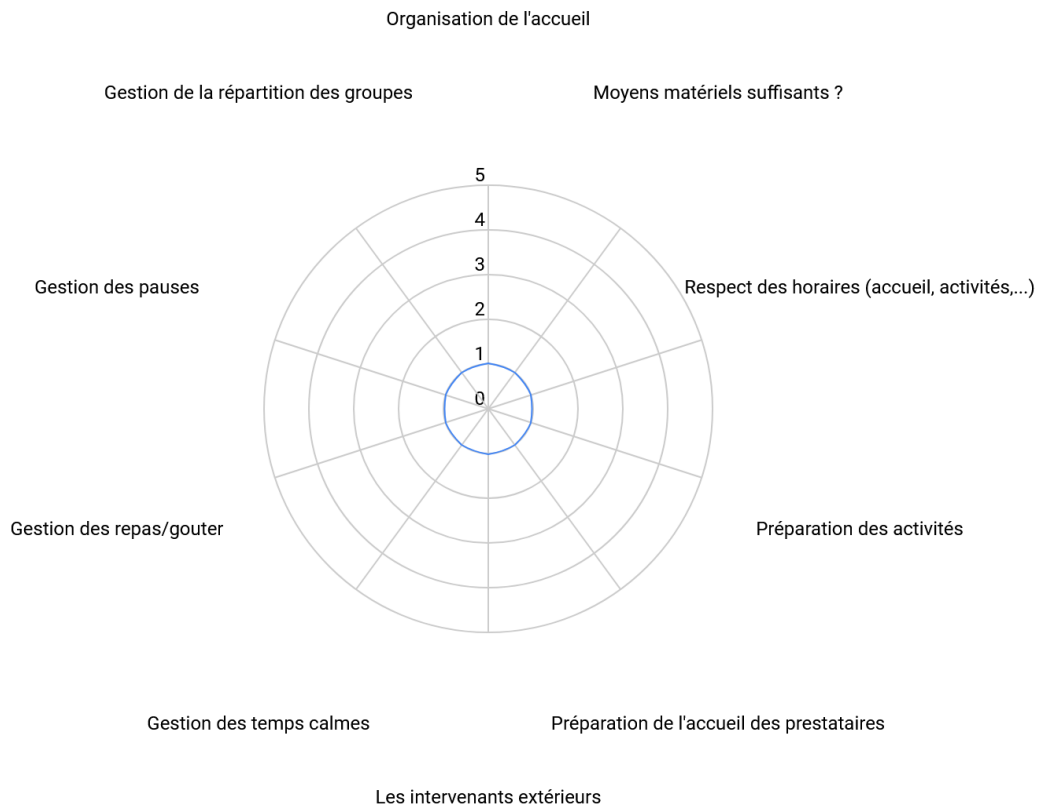


Prise en compte des demandes des parents

Très satisfaisant	5
Satisfaisant	4
Moyen	3
Peu satisfaisant	2
Insatisfaisant	1
Très insatisfaisant	0

Commentaires :

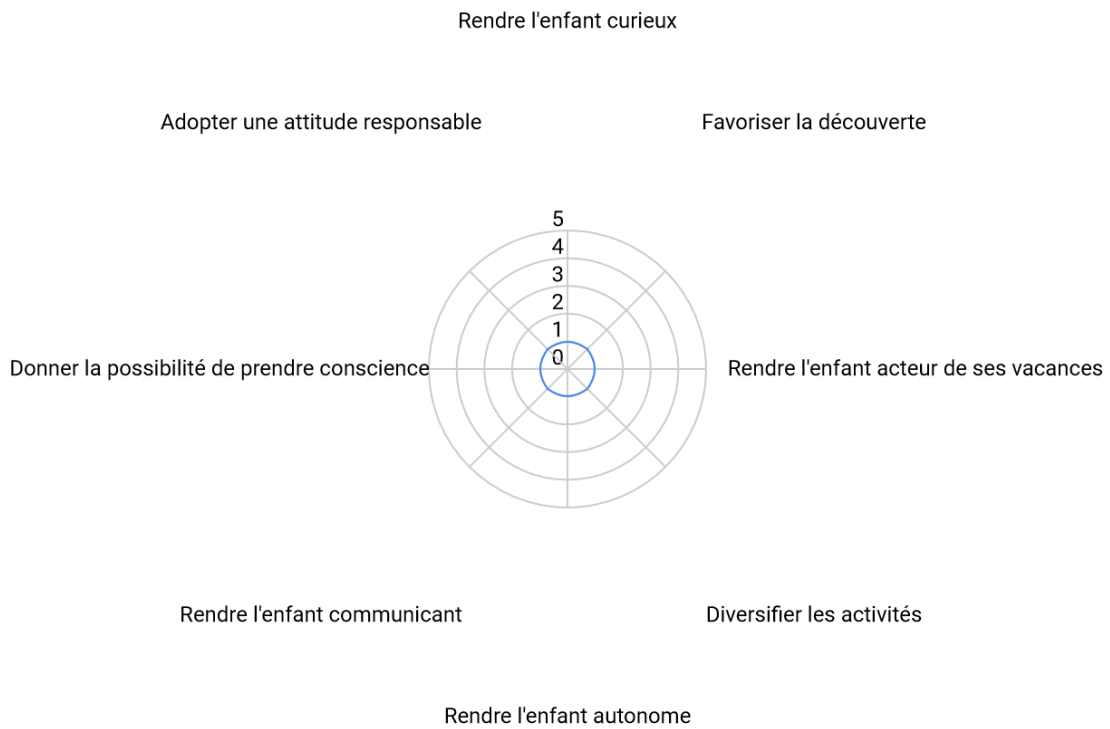
- Le fonctionnement



Très satisfaisant	5
Satisfaisant	4
Moyen	3
Peu satisfaisant	2
Insatisfaisant	1
Très insatisfaisant	0

Commentaires :

- Les objectifs pédagogiques

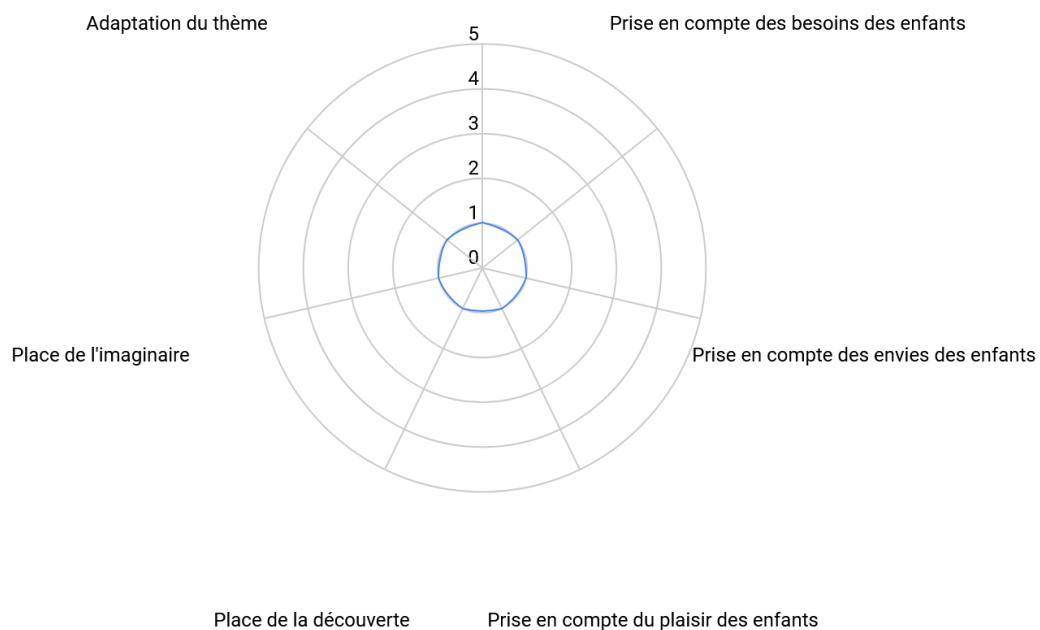


Très satisfaisant	5
Satisfaisant	4
Moyen	3
Peu satisfaisant	2
Insatisfaisant	1
Très insatisfaisant	0

Commentaires :

# Grille d'évaluation du projet d'activités

Développement des valeurs et objectifs du projet pédagogique



Très satisfaisant	5
Satisfaisant	4
Moyen	3
Peu satisfaisant	2
Insatisfaisant	1
Très insatisfaisant	0

Commentaires :